

**Assemblée générale**

Distr. générale
22 septembre 2003
Français
Original: anglais

**Cinquante-huitième session
Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

**Questions renvoyées à la Commission des questions
politiques spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)**

**Lettre datée du 19 septembre 2003, adressée au Président
de la Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)
par le Président de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des décisions prises par l'Assemblée générale à la 2e séance plénière de sa cinquante-huitième session au sujet des questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

J'appelle votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, qui figurent à la section II du rapport du Bureau (A/58/250). Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2e séance plénière.

J'appelle aussi votre attention sur les paragraphes des sections IV et V du rapport qui concernent l'ordre du jour des grandes commissions.

Je me permets de compter sur votre coopération à cet égard.

(Signé) Julian Hunte



Annexe**Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

1. Effets des rayonnements ionisants (point 81).
2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 82).
3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 83).
4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 84).
5. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 85).
6. Questions relatives à l'information (point 86).

[L'Assemblée générale a décidé que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) ferait accompagner son programme de travail d'une évaluation des recommandations du Comité du programme et de la coordination, comme prévu ci-dessous, et transmettre toutes les observations pertinentes à la Cinquième Commission avant qu'elle examine le projet de révision du plan à moyen terme et les recommandations figurant à la section C du chapitre III intitulée « Évaluation » du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16) :

- | | |
|--|--|
| 86. Questions relatives
à l'information | A/58/16, chapitre III,
section B, programme 23,
et A/58/90, annexe |
|--|--|
7. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 87).
 8. Activités économiques et autres, préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 88).
 9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 89).
 10. Rapport du Conseil économique et social [chap. VII (sect. D)] (point 12).

[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer également l'examen du chapitre du rapport susmentionné à la Deuxième Commission.]
 11. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 90).
 12. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 19).

[L'Assemblée a décidé de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) les chapitres du rapport du Comité spécial (A/58/23) qui ont trait à des territoires particuliers de façon à pouvoir examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.]

13. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 32).

[L'Assemblée a décidé d'examiner le point 32 directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de l'examen du point en séance plénière.]

14. Élection des bureaux des grandes commissions (point 5).
